DÉPARTEME	ENT
VAL D'OIS	Е
COMMUN	E
PONTOISE	3

RÉPUBLIQUE -FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité



REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

(Boulevard Jean Jaurès)

Arrêté n° 090/2024

Le Maire de PONTOISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-2 et L2213-6

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles L325-1 et R417-1,

 \mathbf{Vu} l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la délibération n° 148/19 du 19 décembre 2019 approuvant le règlement de voirie,

Vu l'arrêté du n°2023-150 portant délégation à Madame Daphné SAKAYAN, Directrice des Services Techniques de la Ville de Pontoise,

Considérant le nettoyage des caniveaux Boulevard Jean Jaurès à Pontoise, il convient d'assurer la sécurité publique pendant la durée de l'intervention,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: Durant la période du mardi 2 avril au mercredi 3 avril 2024 entre 7h00 à 12h00, le stationnement sera interdit Boulevard Jean Jaurès.

<u>ARTICLE 2</u>: Tout véhicule en stationnement considéré comme gênant pourra faire l'objet d'un enlèvement conformément aux dispositions de l'article R417-10 du Code de la Route.

<u>ARTICLE 3</u>: L'affichage du présent arrêté sera assuré par la Ville de Pontoise et devra être apposé aux abords du chantier 48 heures avant la date de début de l'intervention.

<u>ARTICLE 4</u>: La Direction Générale des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Certifié exécutoire (Art.

L2131-1 du CGCT)

Le présent acte peut faite onjet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Fait à Pontoise, le

- 6 MARS 2024

Directrice des Services Techniq

Daphné SAKA